



17

Compte rendu du groupe de travail « mouvement » du 5 février 2013

Présents pour l'administration : Mme Carli secrétaire générale

M Riposte IA adjoint

M Revel chef de division des personnels 1^{er} degré

Mesdames Dutarte et Forgerit en charge du mouvement départemental

Trois représentantes du SNUipp/FSU 17

Deux représentants de SE/UNSA

En noir ce que le SNUipp/FSU 17 proposait à la discussion

En bleu les réponses provisoires en attente des décisions du DASEN 17.

En rouge nos commentaires

14h30 début des discussions

Le retour de la phase : intention de muter

Impossible : Le logiciel national a été détruit car personne ne le fait plus.

C'était injuste car ceux qui ne se déclaraient pas ne pouvaient pas muter.

Nous avons fait remarquer que les vœux « à l'aveugle » n'étaient pas pour nous satisfaisants ni plus justes, que les collègues n'y gagnaient en rien et que le manque de lisibilité nuisaient aux relations de confiance entre hiérarchie et personnels.

Pour une fois qu'un logiciel avait un intérêt, il est supprimé !!!

Le retour d'une seconde saisie de vœux

Une réponse départementale n'est pas envisageable. Cela doit se décider au rectorat. La saisie informatique nécessite une semaine qui n'est pas disponible cette année.

Là encore, nous ne sommes pas sur la même longueur d'ondes. L'administration nous répond que ce n'est pas plus efficace, ce que nous contestons, on ne voit pas en quoi le calendrier est plus serré. L'année prochaine, on va nous servir les élections municipales pour justifier d'une impossibilité.

Nous répondons que là aussi les collègues sont dé-saisis de leurs choix, même si les élus du personnel reconnaissent le travail fait, on ne peut s'en satisfaire. Nous continuerons à demander le rétablissement d'une deuxième saisie informatique d'autant plus que dans la Vienne, cette saisie serait rétablie en 2014. L'administration nous dit ne pas être au courant encore une fois.

priorités d'affectation :

pour permettre une meilleure continuité du service et une stabilité des équipes, une priorité d'affectation pourrait être attribuée, sur demande écrite, aux collègues nommés à titre provisoire sur un poste entier qui ne serait pas pourvu au mouvement informatique ou sur un poste qui ne peut pas être donné à titre définitif (décharges syndicales, certaines décharges de direction / postes appartenant à des collègues qui ne l'occupent pas pour raison médicale ...)

Priorité qui existait notamment en éducation prioritaire mais demande trop de travail...
Problème des T1 qui pourraient bloquer les postes pendant plusieurs années sur des villes comme La Rochelle. Cela entraînerait de fait une réduction des postes mis au mouvement.

Pour nous c'était un moyen pour stabiliser les équipes sur des postes qui sont provisoires tous les ans mais il est vrai que l'impact même minime sur le mouvement est à considérer...

la renonc de poste :

Afin de diminuer les demandes de "délégation" pour raisons personnelles, la possibilité serait donnée aux collègues titulaires de leur poste de faire une demande écrite et argumentée pour renoncer définitivement à leur poste avant l'ouverture du serveur. Ils participeraient alors au mouvement au même titre que les collègues sans poste, prenant le risque d'obtenir à nouveau un poste à titre provisoire mais laissant la possibilité à un collègue d'être nommé à titre définitif sur leur ancien poste.

L'administration n'est pas contre : ces cas particuliers seraient traités en Groupe Ressources Humaines (où nous sommes présents). Les collègues concernés feraient un courrier en toute connaissance de cause, c'est à dire la perte du poste définitif.

volontaires sur une direction non pourvue :

Au mouvement informatique, tout titulaire d'un poste pourrait demander " de faire fonction" pour éviter que des non volontaires se voient « désignés » pour assurer la fonction.

L'administration n'y est pas favorable.

Nous continuons à penser qu'il est préférable qu'il y ait un volontaire et non pas un « volontaire désigné » mais l'administration préfère gérer au cas par cas plutôt que d'instaurer une règle.

faisant fonction de directrice/ directeur :

Les collègues nommés à titre provisoire en 2012-2013, inscrits sur la liste d'aptitude en 2012 et demandant cette direction au mouvement, verraient leur barème bonifié de 3 points uniquement sur ce voeu. Le but étant la continuité du service, bien évidemment.

évoqué avec le DASEN... qui proposerait 2 points.

Le SE/UNSA trouve que cela n'est pas juste vis-à-vis des collègues qui le demanderaient au mouvement ! Nous, nous plaidons encore une fois la continuité du service.

Fin du profilage des postes en ECLAIR et suppression des primes.

Le Recteur, suivi par le DASEN 86 ont décidé de supprimer ce profilage.

Le DASEN du 17 se renseigne...

Rien d'officiel sur la part variable. La question sera remontée.

Pas de profilage des supports « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de 3 ans »

L'administration organisera une ou des réunions d'information sur les deux dispositifs .

Ceci nous semble une bonne chose.

Nous avons demandé que la liste des écoles bénéficiant de postes « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de 3 ans », soit publiée en annexe du vade-mecum du mouvement.

Pour ce qui concerne les écoles accueillant des TPS, le conseil des maîtres comme d'habitude reste le seul lieu de répartition des classes, un collègue déjà dans l'école peut demander à prendre ce niveau.

Une fiche de poste avec missions sera publiée avec priorité au cycle 2 mais le cycle 3 n'est pas exclus : c'est à l'équipe d'analyser ses besoins.

La localisation sera annoncée au prochain CTSD, mais après accord de l'équipe enseignante.

A notre question de savoir si les moyens déjà existants (soutien lecture en éducation prioritaire) seraient renforcés ou bien si ces dispositifs seraient créés ailleurs, l'administration reste floue pour le moment.

Nous avons informé l'administration que nous avions invité les écoles à se manifester auprès de leurs IEN si elles souhaitaient entrer dans l'un ou l'autre de ces dispositifs.
Il est encore temps de faire remonter votre projet auprès de votre hiérarchie.

Un moratoire sera instauré pour que le poste spécifique reste au moins sur le temps du projet d'école, que les 2 ans soient comptés au niveau des seuils en éducation prioritaire... des moyens sont donnés pour que cette scolarisation des 2 ans bénéficie à ceux qui en ont le plus besoin avec l'accord de la mairie qui accepte de mettre les moyens nécessaires à ce dispositif

Ces écoles bénéficiant d'une TPS seront assurées de pouvoir installer le dispositif sereinement grâce, notamment, au seuil de fermeture de l'éducation prioritaire.

Avenir des PEMF

Besoin des PEMF au plus proche des futurs ESPE. Que fait-on du re-déploiement entamé au dernier mouvement ?

Question de carte scolaire. Oui mais ...

Les ESPE définissent un master pro avec une alternance conséquente :en M2, à mi-temps sur le terrain, à partir de 2014

En M1, des stages d'observation et de pratiques accompagnées. Ils préparent le concours. L'oral est très orienté sur le professionnel : d'où la partie en classe. Ces temps de présence doivent être fortement accompagnés par des formateurs de terrain.

Une 100aine d'étudiants en M2 l'an prochain. On ne pourra pas les tous mettre sur LR, donc on va les répartir sur l'ensemble du territoire, d'où nécessité du transfert des formateurs. Donc, le re-déploiement n'est pas remis en cause.

Les PES vont disparaître dans un an donc diminution des prises en charge pour les CPC.

Relayant l'inquiétude de nos collègues PEMF, nous interpellons alors sur les 3 postes de PEMF redéployés en 2012 non pourvus au mouvement. Quels vont être les suivants ?

Pourquoi ne pas récupérer ces trois supports et les réinjecter ailleurs géographiquement en espérant qu'ils soient pourvus par des PEMF ?

L'administration dit y réfléchir et trouve logique, comme nous, de les changer de localisation pour les rendre plus « attractifs », et considère que peut-être « on s'en tiendrait là pour le mouvement 2013 ».

A quoi cela servirait-il de les conserver « PEMF » si aucun candidat ne les demande ? Ces trois supports ont été transformé provisoirement en adjoint après la phase principale, nous

préférions qu'ils apparaissent au mouvement 2013 comme non PEMF et qu'ils puissent être pourvus à titre définitif.

Intra PES (échanges de PES dans l'académie) :

Pas d'information pour l'instant.

Mais l'IA 86 va lancer l'information, nous le tenons de nos collègues du SNUipp86, l'administration nous répond que eux n'ont pas encore l'info.

Fin de la diffusion du projet de mouvement avant la CAPD

Lors de l'audience des 4 SNUIpp/FSU avec le recteur, celui ci s'y est engagé et nous le rappelons au représentant du DASEN 17.

Le DASEN 86 l'ayant annoncé, nous attendons la même chose du 17.

On nous répond là aussi attendre l'officialisation par le recteur.

Ce que nous considérons comme une atteinte au paritarisme devrait donc disparaître.

16h45 Fin du groupe de travail en attente des décisions du DASEN 17